

**RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE WOLUWE-SAINT-PIERRE**

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Virginie Van Lierde, *Conseiller communal-Présidente* ;
Benoît Cerexhe, *Bourgmestre* ;
Tanguy Verheyen, Damien De Keyser, Françoise de Callatay-Herbiet, Carla Dejonghe, Dominique Harmel, *Échevins* ;
Anne-Charlotte d'Ursel, Christine Sallé, Alexia Bertrand, Caroline Lhoir, Cécile Vainsel, Etienne Dujardin, Muriel Godhaird-Sterckx, Marie Cruysmans, Jonathan de Patoul, Christiane Mekongo Ananga, Cathy Vaessen, Hatiana Martine LUWANA, Florentine Röell, Vincent Wauters, François-Julien De Smet, Jean-Nicolas Laurent Josi, Fabienne Puel van Raemdonck, Emmanuel Fouarge, Géraldine de Chestret de Haneffe, Clémence Decrop, Sophie Hiernaux, Noureddine Chaghoulani, Laurent de Spirlet, Anne Delvaux de Fenffe, *Conseillers communaux* ;
Florence van Lamsweerde, *Secrétaire communale*.

Excusés

Philippe van Cranem, Georges Dallemagne, *Échevins* ;
Antoine Bertrand, Yvan Verougstraete, *Conseillers communaux*.

Séance du 15.09.26

#Objet : CC - Logement - Projet immobilier "François Gay" - Règlement d'ordre intérieur - Adoption #

Séance publique

Propriétés-Logement

LE CONSEIL

Vu la nouvelle loi communale, telle que modifiée par dispositions fédérales et régionales, notamment l'article 117 ;

Considérant que la commune est propriétaire de 23 nouveaux logements situés rue François Gay 76-78 et rue Louis Ceusters 23, 1150 Bruxelles, avec 29 places de parking et des bureaux ;

Considérant que les démarches nécessaires à la mise en location des logements et emplacements de parking précités ont été entamées ;

Considérant que la première occupation de ces biens est envisagée à partir du 1er septembre 2026 ;

Considérant qu'il convient d'adopter un règlement d'ordre intérieur qui sera applicable à l'ensemble des locataires occupant les logements concernés ainsi qu'aux visiteurs ;

DECIDE d'adopter le règlement d'ordre intérieur ci-annexé et faisant partie intégrante de la présente délibération visant à régir les 23 nouveaux logements rue François Gay 76-78 et rue Louis Ceusters 23, 1150 Bruxelles.

Le Conseil approuve à l'unanimité le projet de délibération.

31 votants : 31 votes positifs.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

La Secrétaire communale,
(s) Florence van Lamsweerde

La Présidente,
(s) Virginie Van Lierde

POUR EXTRAIT CONFORME
Woluwe-Saint-Pierre, le 18 septembre 2026

La Secrétaire communale,

Le Bourgmestre,

Florence van Lamsweerde

Benoît Cerexhe

 